



**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur général-trésorier de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption du **budget de l'exercice financier 2023, le mardi 20 décembre 2022 à 19 h 00**, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Bonaventure ce 13^e jour de décembre 2022.

François Bouchard
Directeur général-trésorier




CERTIFICAT DE PUBLICATION

DE L'AVIS PUBLIC POUR L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

Je, soussignée, Amélie Nadeau, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi, le 3 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 3^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau' written in a cursive style.

Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière